

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, MAN Camions & Bus S.A. représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MÜNCHEN (Allemagne) constructeur, certifie :

QUE LE VEHICULE LIVRE :
En châssis cabine (voir nota 1)
En V.A.S.P. (voir nota 2)

(2) Dénomination :
(D1) Marque :
(D2) Type : (N)MAN
Variantes : (08P18 - 18P18 - 28P18)
Versions : Cabines : (C - L - LX - DK)
Empattements : (1 - 2 - 3 - 4 - 41 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12)
Moteurs : (B - D - F)
(D3) Dénomination commerciale :N18P18C4F
(E) (3) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type :TGM
(F1) Masse en charge maxi techniquement admissible (kg) : (18000)WMAN18ZZ38Y219733
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (13000-14000-16000-18000)18000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRM) (kg) :
(néant - 16500 - 17500 - 19500 - 21500 - 26000 - 33000)18000
(J) Catégorie nationale :33000
(J1) Genre national :N3
(K) Numéro de la réception par type :CAM - VASP
(P1) Cylindrée (cm3) :P-2485.05.02
(P2) Puissance nette maximale (kW) : (176 - 206 - 240)6 871
(P3) Source d'énergie :240
(P6) Puissance administrative (CV) :G.O
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : (2, sur demande : 3, 4, 5, 6 ou 7)18
(U1) Niveau sonore à l'arrêt dB(A) :2
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :90
(V7)1725
(V9) Classe environnementale :055510651C
est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

sort de nos usines le :
pour être livré à :

FAIT A EVRY, LE 07/07/2008

MAN Camions & Bus S.A.
055510651C
CP 8005 COURCOURONNES
91008 ÉVRY Cedex
Tél. 01 69 47 16 00 - Fax 01 60 78 75 34

A. de Protopopoff

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous, soussignés, MAN Camions & Bus SA représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MÜNCHEN (Allemagne) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

- a) D'un système antipatinage de roues (ASR) (OUI - NON)NON
b) D'un ralentisseur hydraulique (OUI - NON)NON
si OUI poids de ce ralentisseurNON
c) D'un ralentisseur électromagnétique (OUI - NON)NON
si OUI poids de ce ralentisseurNON
d) Véhicule équipé de pneumatiques (3)315/60 R 22.5
e) Charges maximales techniquement admissibles (indiqué sur plaque constructeur) (2)
Essieu 1 / Essieu 27100 / 12000
f) Type de suspension :
(AR : non pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3/CEE.
AR : pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3/CEE.)PNEUMATIQUE
g) Barre anti encastrement livrée de série (sans marquage) (OUI-NON)NON
h) Véhicule livré avec chauffage autonome de série (OUI-NON)NON

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) A compléter

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-Verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules
remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception
des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.
NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

MAN Camions & Bus S.A.
12, avenue du Bois de l'Épine
CP 8005 COURCOURONNES

A. de Protopopoff